



01/20

CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : jeudi 16 janvier 2020

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU JEUDI 23 JANVIER 2020 A 20H30

Sous la présidence de Monsieur François-Régis VALETTE, Maire.

Présents :	Madame et Messieurs les Adjoints : Nicole REULET, Didier BONHOMME et Jean-Baptiste PUEL Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Marie-José ANGLES, Olivier RENAULT, Bakhta KELAFI, Jérémie JAUZE, Luca SERENI, Guillaume DEBEAURAIN, Alain CREGO, Michel BOUCHARDY, Jean-Pierre MAYER, Jean-Pierre HARDY, Farida VINCENT et Claire MAYLIE
Absents :	Mesdames Claudy SICHI (partie à 22h40), Chrystel JEANPIERRE et Christelle TURROQUE Messieurs Dominique LAGARDE (parti à 22h30), Anghel-Cristian GHEORGHE et Alain PRADAL
Pouvoirs :	Madame Irène TARDIEU à Monsieur Guillaume DEBEAURAIN Madame Marie-Pierre MADAULE à Madame Marie-José ANGLES Madame Sandrine GAILLARD à Madame Claudy SICHI Madame Nathalie LONGUEVILLE-BEDRUNE à Monsieur François-Régis VALETTE Monsieur Nicolas DRUILHE à Madame Bakhta KELAFI
Secrétaire de séance :	Monsieur Guillaume DEBEAURAIN

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 12 décembre 2019
- 2- Renouvellement de la Semaine de 4,5 jours scolaire 2020 -2023
- 3- Convention Territoriale Globale 2020 – 2024
- 4- Avenant n°1 : Marché d'urbanisation Lotissement La Grande Ourse
- 5- Lancement de l'enquête publique pour le permis d'aménager éco-quartier Argento
- 6- Prêt-relais – lotissement Argento
- 7- Convention avec le SICOVAL pour les travaux de raccordement des terrains à la vente
- 8- Vente par la commune de différents talus
- 9- SOLEVAL – Renouvellement de la convention
- 10- Création d'un poste de Chef de service de la Police Municipale
- 11- Convention avec la commune de Castanet-Tolosan pour l'utilisation du terrain de foot
- 12- Accord de principe pour l'installation d'un pylône destiné à recevoir une antenne relais

13- Autorisation d'ester en justice

14- Délégation au Maire

15- Compte-rendu du Conseil de Communauté du Sicoval du lundi 6 janvier 2020

16- Questions et communications diverses

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 DECEMBRE 2019

L'approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 12 décembre 2019 est reportée au prochain Conseil Municipal.

2- - RENOUVELLEMENT DE LA SEMAINE DE 4,5 JOURS SCOLAIRE 2020 -2023

Monsieur François-Régis Valette, Maire, informe les membres du Conseil Municipal que la Direction de l'Action Educative et de la Performance Scolaire, représentée par Madame la Directrice Académique des services de l'Education Nationale (DASEN) de la Haute-Garonne, Madame Elisabeth LAPORTE, conformément aux articles D.521-10 à D.521-13 du code de l'éducation, nous rappelle la nécessité de renouveler sur notre commune d'Auzeville-Tolosane l'organisation des rythmes scolaires pour les écoles de nos groupes scolaires Aimé Césaire et René Goscinny à compter de la rentrée scolaire 2020-2021 et pour une durée de trois ans.

Lors du conseil extraordinaire réunissant les Conseils d'Ecoles du groupe scolaire Aimé Césaire et des écoles Maternelle et Élémentaire de René Goscinny en date du mardi 7 janvier 2020, il a été voté, à l'unanimité, le maintien de l'organisation des rythmes scolaires à 4 jours et demi, adoptée depuis la rentrée de septembre 2014.

Les heures d'enseignement dans les classes seront sur les 36 semaines scolaires :

Lundi : 8h45/12h00 – 14h00/16h15
Mardi : 8h45/12h00 – 14h00/16h15
Mercredi : 10h00/12h00 (APC de 9h00 à 10h00)
Jeudi : 8h45/12h00 – 14h00/16h15
Vendredi : 8h45/12h00 – 14h00/16h15

Les heures d'accueil des enfants dans les classes seront sur les 36 semaines scolaires :

Lundi : 8h35/12h00 – 13h50/16h15
Mardi : 8h35/12h00 – 13h50/16h15
Mercredi: 9h50/12h00 (APC de 9h00 à 10h00)
Jeudi : 8h35/12h00 – 13h50/16h15
Vendredi : 8h35/12h00 – 13h50/16h15

➡ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité moins une abstention :**

- Décide le maintien de l'organisation des rythmes scolaires à 4 jours et demi pour le groupe scolaire d'Aimé Césaire et les écoles Maternelle et Élémentaire de René Goscinny,
- Confirme que cette organisation des rythmes scolaires sur 4 jours et demi est bien prise en compte dans le Projet Educatif de territoire (PEDT) de la commune et dans celui qui sera renouvelé au-delà de son terme.

3- CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2020 – 2024

Madame Nicole Reulet informe les membres du Conseil municipal que la CAF de la Haute-Garonne a apporté un soutien financier à la commune pour toutes les actions liées au Contrat Enfance Jeunesse signé avec le territoire du Sicoval. Le contrat en cours a pris fin au 31/12/2019. Ce dispositif n'est pas renouvelé.

La CAF s'engage dans une nouvelle démarche plus globale et transversale de contractualisation avec l'instauration d'une Convention Territoriale Globale (CTG). Elle englobe tous les champs d'intervention de la branche famille tels que la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'accès aux droits, l'inclusion numérique, l'animation de la vie sociale, le logement, handicap et cadre de vie, insertion sociale et professionnelle.

Ce nouveau cadre politique permet le maintien des financements et des bonifications versées directement aux gestionnaires d'actions éligibles.

Pour obtenir ces bonus la commune d'Auzeville-Tolosane mettra en place des fiches actions en lien avec les thématiques de la CTG, cohérentes avec notre PEDT en cours.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés, pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. En mobilisant l'ensemble des ressources locales (associations, fédérations, ...), la CTG renforce les coopérations et contribue à une plus grande efficacité et à une complémentarité d'interventions pour améliorer et renforcer le service rendu aux populations.

Le portrait de territoire 2018, élaboré par le Sicoval et base de travail du diagnostic territorial, a permis de définir 3 enjeux :

- partenariat : partager, relier, fédérer
- cohésion sociale : vivre ensemble, appartenance, entraide
- numérique : donner du sens, soutenir le lien social, préparer l'avenir

Cette démarche est construite en deux temps :

- définition des enjeux et des objectifs du projet social de territoire (convention)
- déclinaison d'un plan d'actions, travaillé en ateliers partenariaux durant l'année 2020, avec les nouvelles équipes municipales (avenant complétant la convention)

Lors d'un premier atelier (03 décembre 2019), regroupant élus et techniciens des communes, du Sicoval et de la CAF 31, des objectifs ont été élaborés sur la base des 3 enjeux repérés.

Ces objectifs sont les suivants :

1/ Partenariat

partager, relier, fédérer

Mettre en réseau les acteurs du champ de l'action et de la cohésion sociales

- Assurer la cohérence de la gouvernance territoriale
 - Organiser des temps de travail dédiés à la co-construction
 - Définir un projet commun et lisible par l'ensemble des acteurs et des publics (visée, limites, valeurs, méthode, calendrier)
- Renforcer le partenariat entre Sicoval et communes
 - Clarifier et reconnaître la place de chacun dans le pilotage (proposition d'une gouvernance 'tournante')
 - Définir le projet commun en précisant ce qui peut relever de l'initiative ou de l'expérimentation locale

- Apporter un appui à géométrie variable (selon les besoins ou la taille des communes)
- Assurer le partenariat entre communes / Sicoval et autres partenaires (institutions, associations,...)
 - Informer et associer les autres partenaires au projet
 - Prendre en considération et en compte leur apport dans la globalité du projet

Renforcer la cohérence éducative et améliorer la relation avec les familles

- Renforcer la continuité éducative (des acteurs et des organisations)
 - Articuler perspectives et actions des uns et des autres
 - Adapter les complémentarités
 - Enrichir la connaissance des publics en impliquant usagers, parents, salariés...
- Renforcer la mutualisation et l'harmonisation
 - Mutualiser les ressources à l'échelle adéquate (intra-communale, entre communes, entre certaines communes et intercommunalité, entre l'ensemble des communes et l'intercommunalité...)
 - Organiser régulièrement des temps de travail technique entre coordonnateurs (ou représentants)

2/ Cohésion sociale

Vivre ensemble, appartenance, entraide

Adapter une offre de services aux publics et aux territoires

- Porter une attention particulière au parcours de vie des personnes (besoins spécifiques, ruptures, publics fragiles)
- Maintenir et développer l'offre de services, d'accompagnement et d'accueil
- Le handicap : *faut-il en faire un objectif à part entière ou pas ?*

Organiser la coordination opérationnelle des acteurs de l'action et de la cohésion sociales

- Accompagner les acteurs de l'action et de la cohésion sociales au regard de l'évolution sociétale (formation, écoute, échanges de pratique, veille, ...)

Lutter contre les discriminations et les précarités

Créer les conditions du Vivre Ensemble en favorisant le lien social, la solidarité et la mixité sociale

- Accueillir les nouveaux arrivants
- Favoriser la rencontre et le partage entre les générations
- Consolider et développer la participation citoyenne

3/ Numérique

Donner du sens, soutenir le lien social, préparer l'avenir

Accompagner aux usages du numérique pour tous les publics

- Accompagner la transformation du rapport de l'utilisateur avec l'administration (le 24/24 et sans se déplacer)
- Accompagner, former les agents dans l'évolution des métiers
- Accompagner particulièrement les seniors
- Développer un parcours attentionné à chacun en proposant une proximité accessible à tous (mairie, périscolaire, commune-ressource, personnel mutualisé, itinérance, formation de personnel qui intervient à domicile)

- Développer le partenariat avec le milieu associatif, les entreprises, les écoles, pour la formation des publics ; réaliser un état des lieux de l'existant en matière de matériels, compétence, médiation
- Porter à connaissance les actions réalisées et en cours en matière d'inclusion numérique

Eduquer au numérique pour tous les publics

- Développer le sens critique et l'éducation aux médias
- Prévenir les risques (démarches abusives, addictions)
- Proposer un parcours numérique, en pensant la continuité éducative et l'intergénérationnel
- Evoquer la notion de plaisir (innovation, FabLab)

Accompagner la parentalité

- S'adresser aux familles et pas uniquement aux enfants et aux jeunes
- Former les familles à l'utilisation d'outils d'inscription, de paiement en ligne, ...

Améliorer l'accès au droit et à l'information, lutter contre les déterminismes

- Utiliser le numérique comme un outil de lien social, de « réseau social »
- Développer la médiation entre les organismes et le public, depuis le « faire à la place de » jusqu'à l'autonomisation des usagers
- Assurer une veille sociale numérique pour repérer les publics fragiles (difficulté de lecture/écriture, refus du numérique)
- Conserver si possible une alternative au papier, en tout cas conserver le lien humain, notamment en direction des plus vulnérables

➔ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité moins une abstention :

- Prend acte du terme du CEJ au 31.12.19
- Décide de s'engager dans une nouvelle démarche de partenariat avec la CAF 31 en approuvant la Convention Territoriale Globale qui prend effet au 1^{er} janvier 2020 et pour une durée de 5 ans
- Autorise M. le Maire à signer la CTG
- Charge M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

4- AVENANT N°1 – MARCHE D'URBANISATION LOTISSEMENT LA GRANDE OURSE

Monsieur Guillaume Debeaurain, Conseiller Municipal, co-responsable de la commission Travaux, informe les membres du Conseil Municipal que, dans le cadre de l'affaire citée en objet, les pièces jointes au devis référencé TFF19-453 rédigé par le titulaire Entreprise Jean Lefèvre Midi-Pyrénées, présentent les évolutions suivantes par rapport au marché initial.

- Annulation du muret de soutènement prévu au droit de la limite avec M. Laurent Domart, puisque ce dernier a réalisé son propre mur de clôture :
- 4 840,00 € HT
- Evacuation des matériaux laissés par les services techniques
+ 3 962,88 € HT
- Adaptation des ouvrages due au fait que le muret de M. Domart est altimétriquement bas :
+ 3 424,78 € HT
- Sondages EP et EU qui serviront à affiner et le projet de branchement EU du SICOVAL et à éventuellement imaginer les possibilités de raccorder les lots 01 et 02 en gravitaire

sans passer dans la parcelle de M. FANTINO ; en effet les réponses aux DT sont insuffisantes et le tampon du réseau EP existant situé en amont n'est pas manipulable :

+ 2 802,50 € HT

- Moins-value aire ordures ménagères :

- 733,00 € HT

Le bilan total des moins-values et des plus-values s'élève à une plus-value de 4 617,16 € HT

➔ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces modifications et charge Monsieur le Maire de signer l'avenant correspondant.**

5- LANCEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE POUR LE PERMIS D'AMÉNAGER ÉCO-QUARTIER ARGENTO

Monsieur Dominique Lagarde, Adjoint au Maire en charge de la commission Aménagement et Urbanisme, rappelle aux membres du Conseil Municipal l'enquête publique du 19/11/2019 au 20/12/2019 portant sur la 6^{ème} modification du PLU de la Commune d'Auzeville-Tolosane, le dossier déclaration environnementale, le dossier déclaration loi sur l'eau.

En parallèle, l'Autorité Environnementale de la DREAL Occitanie a en effet considéré que, outre l'enquête publique pour la 6^{ème} modification du PLU destinée principalement à ouvrir à l'urbanisation 5 Ha sur le secteur d'Argento, enquête publique incorporant le dossier d'impact environnemental constitué à la suite de cette ouverture à l'urbanisation **il fallait quand même effectuer une enquête publique pour le permis d'aménager avec ce même dossier d'impact environnemental.** On ne reviendra pas sur ce qui a été longuement évoqué au point 3 du Conseil Municipal du jeudi 12 décembre 2019.

Le permis d'aménager porte sur une surface de 5 ha de terres agricoles situé entre le noyau urbain de la commune d'Auzeville-Tolosane et celui de la commune de Ramonville Saint-Agne. Le projet comporte la construction d'environ 203 logements constitués par des maisons individuelles (15), 128 appartements dans de petits collectifs et une résidence pour personnes âgées valides de 60 logements. Une mixité sociale est assurée par un pourcentage de 25 % de logements sociaux et environ 15 % d'accession sociale.

Le projet inclura également divers équipements dont des espaces publics. Le projet est inséré dans son environnement en s'appuyant sur les caractéristiques du site et en amplifiant l'identité paysagère avec préservation des talus existants ainsi que la trame végétale présente sous la forme de haies et d'arbres remarquables. L'accès se fera à partir du rond-point sur le chemin de la Barrière construit à cette fin, d'un 2^{ème} accès à partir du chemin de la Barrière et de l'ouverture de l'Impasse Goudouli.

Cette enquête publique portant sur le **Permis d'Aménager de l'Ecoquartier ARGENTO PA 03103519S0003** aura lieu en Mairie **du 24/02/2020 au 26/03/2020.**

Le Tribunal Administratif a désigné comme commissaire enquêteur pour cette enquête publique, Monsieur Bernard POULIGNY

Les personnes associées ont été consultées et toutes les pièces administratives et de publicité sont en cours.

➔ **Le Conseil Municipal entendu cet exposé après en avoir délibéré, à la majorité moins une abstention :**

- **Décide de lancer cette enquête publique portant sur le Permis d'Aménager de l'Ecoquartier ARGENTO PA 03103519S0003**
- **Décide que cette enquête se déroulera du 24/02/2020, 14h au 26/03/2020, 17h30**

6- PRÊT-RELAIS DE 1 500 000 € : LOTISSEMENT ARGENTO – GFA

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en 2017 la commune d'Auzeville-Tolosane a lancé le projet du lotissement Négret dont les travaux se sont achevés en 2018.

Dans le cadre de ce projet était prévue la deuxième tranche de travaux dénommée lotissement Argento.

1/ Prêt-relais de 1 500 000 €

Or, à la suite de deux retards considérables dus :

- Aux recherches archéologiques préventives, prescrites par arrêté préfectoral, menées en 2018 qui ont gelé l'avancement du projet pendant 10 mois, de début février à fin novembre ;
- À la DREAL/MRAe dont le retard qu'elle a eu pour donner son avis a conduit à effectuer deux enquêtes publiques pour la 6^{ème} modification du PLU et une 3^{ème} enquête publique pour le permis d'aménagement du lotissement Argento II (se reporter à ce sujet au point 3 du compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 12 décembre 2019) ;

le calendrier prévisionnel des nombreuses ventes de ce lotissement a pris beaucoup de retard (plus de 20 mois) et nous contraint de demander un prêt-relais de deux ans maximum afin de payer notre Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, nos différents prestataires sur cette opération et le début des travaux. En effet ces dépenses sont financées par la vente des terrains à construire d'Argento II.

Le Crédit Agricole de Toulouse nous a fait la proposition suivante pour la réalisation de 15 lots individuels à bâtir et 4 macro-lots :

- 1 500 000 € pour une durée de 2 ans in fine au taux de 1% soit une 1^{ère} échéance d'intérêts de 15 000 € et un remboursement la seconde année de 1 515 000 €.
- Frais de dossier 0,10% soit 1 500 €

2/ Garantie Financière d'Achèvement – GFA

Dans un deuxième temps, et comme cela avait été fait pour le lotissement Négret, il convient de mettre en place une garantie financière d'achèvement (GFA) pour le lotissement Argento II dont la proposition serait la suivante :

- 6 052 573 € (montant des travaux) – Flat 1% du montant de la garantie soit 60 525,73 € soumis à sous-seing privé.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité moins six abstentions :**

- **accepte ce prêt relais et cette garantie financière d'achèvement**
- **charge Monsieur le Maire de signer le prêt-relais et la garantie financière d'achèvement correspondants.**

7- CONVENTION AVEC LE SICOVAL POUR LES TRAVAUX DE RACCORDEMENT DES TERRAINS A LA VENTE

Monsieur Guillaume Debeaurain, informe les membres du Conseil Municipal que la présente convention a pour objet de définir le cadre juridique, les modalités financières, les conditions techniques de réalisation de travaux de boîtes de branchement sur le réseau pluvial, allée de la gerbière, allée des Prés Verts et allée Olivier de Magny.

Elle définit également les modalités d'entretien ultérieurs des ouvrages, équipements et aménagements réalisés sur le territoire de la commune.

➔ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette convention et charge Monsieur le Maire de la signer.**

8- VENTE PAR LA COMMUNE DE DIFFERENTS TALUS

Monsieur Olivier Renault rappelle que, par délibération en date du 13/06/2019, il avait été décidé de vendre à certains particuliers une partie de talus jouxtant leurs propriétés suivant tableau ci-dessous :

NOM du PARTICULIER	REF CADASTRALE PROPRIETE	SUPERFICIE DU TALUS VENDU
SOULET	AB 167	203 m ²
DIHN	AB 250	107 m ²
LEPROUX	AB 256	35 m ²
ARNAL	AB 255	28 m ²

Ces talus font aujourd'hui partie du domaine public de la commune.

Pour pouvoir vendre ces talus, le conseil municipal, suivant **l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques** doit :

- constater que le talus en question ne remplit plus les conditions d'appartenance au domaine public communal
- approuver la désaffectation du domaine public communal de la parcelle
- approuver le déclassement du domaine public communal de la parcelle
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente correspondant

➔ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à la majorité moins une abstention, la désaffectation puis le déclassement des talus ci-dessus référencés et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches relatives à la vente de ces parcelles suivant le prix fixé par le service des Domaines et indiqué dans la délibération du conseil municipal du 13/06/2019.**

9- SOLEVAL – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION

Monsieur Jean-Baptiste Puel, Adjoint au Maire, en charge des questions environnementales, rappelle aux membres du Conseil Municipal que, par délibération en date du 27 février 2007, la Commune d'Auzeville-Tolosane avait décidé d'adhérer à SOLEVAL, Agence Locale de l'Energie et du Climat en SICOVAL Sud-Est toulousain.

La 3^{ème} convention de trois ans étant arrivée à son terme fin 2019, l'ALE propose à la commune de reconduire la convention pour 3 ans.

Dans le cadre du renouvellement, la commune étant évaluée à 4 423 habitants*, le montant de l'adhésion s'élève à 0.95 € / an / habitant soit 4 156.25 € pour l'année 2020.

* source INSEE

➔ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité moins une abstention :**

- **Décide le renouvellement de la convention,**
- **Accepte cette proposition de cotisation,**
- **Dit que le montant de cette cotisation sera inscrit dans le budget 2020 de la Commune,**
- **Charge Monsieur le Maire de mettre en œuvre ces décisions.**

10- CRÉATION D'UN POSTE DE CHEF DE SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE

Monsieur Luca Sereni informe les membres du Conseil Municipal que, à la suite du départ à la retraite du policier municipal, il a été engagé la procédure en vue de recruter un nouveau policier municipal. A cette fin une fiche de poste a été définie, un appel à candidatures a été lancé, une présélection des candidats a été effectuée par un jury constitué à cet effet. Le jury de recrutement a procédé à une 1^{ère} audition des candidats pré sélectionnés puis à une 2^{ème} audition entre les 2 candidats retenus au terme de cette 1^{ère} audition.

Le candidat retenu étant titulaire sur le grade de chef de service de la police municipale, alors que le poste est actuellement ouvert sur le grade de brigadier-chef, il est proposé de créer le poste de chef de service de la police municipale et de supprimer le poste de brigadier-chef.

➔ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **autorise** Monsieur le Maire à créer le poste ci-dessus cité et supprimer le poste de brigadier-chef,
- **autorise** en conséquence, Monsieur le Maire, à signer l'arrêté correspondant,
- **dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de cet agent sont inscrits au budget communal 2020.

11 – CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE CASTANET-TOLOSAN POUR L'UTILISATION DU TERRAIN DE FOOT (DOCTEUR DELHERM) POUR LES SCOLAIRES POUR L'ANNEE 2019-2020

Madame Marie-Pierre Madaule, Conseillère Municipale en charge de la commission Ecoles, services périscolaires et extrascolaires, informe le Conseil Municipal que, pour permettre aux élèves des groupes scolaires Aimé Césaire et René Goscinny d'Auzeville-Tolosane d'obtenir un créneau horaire à la piscine municipale de Castanet-Tolosan, il est nécessaire de signer une convention d'utilisation.

Cette convention signée pour l'année scolaire 2019-2020 fixe les modalités suivantes.

La mise à disposition est consentie :

- **Du 12 mars au 22 juin 2020 : tous les lundis de 14h à 15h**

Il est porté à l'attention des membres du Conseil que le terrain de foot ne répond pas aux normes de la fédération française de football pour la tenue de matches officiels dans le cadre des compétitions relevant de cette fédération.

➔ **Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal unanime, ratifie la convention et charge Monsieur le Maire de la signer.**

12- ACCORD DE PRINCIPE POUR L'INSTALLATION D'UN PYLONE DESTINE A RECEVOIR UNE ANTENNE RELAIS

Par délibération en date du 12 décembre 2019 avait été prise la décision d'un accord de principe pour l'installation d'un pylône. Il convient aujourd'hui d'apporter quelques précisions sur l'interlocuteur et la procédure d'urbanisme à mettre en œuvre ainsi que le montant de la redevance prévisionnelle.

Monsieur Guillaume Debeaurain rappelle aux membres du Conseil Municipal les faits concernant le projet d'installation d'un pylône de Cellnex sur le territoire de la commune d'Auzeville-Tolosane :

22 mai 2019 : Cellnex dépose une Déclaration Préalable (DP) pour l'installation d'un pylône pour une antenne relais sur le lotissement du Grand Chêne, sur un terrain appartenant à Claude Delbosc. A cette fin ce dernier avait passé une convention avec Cellnex.

26 juin 2019 : Réunion publique en mairie sur le projet de pylône avec la participation de Bouygues Télécom, Cellnex et en présence de Claude Delbosc.

8 juillet 2019 : Le Maire, agissant au nom de la Commune, prend un arrêté s'opposant à la réalisation des travaux de construction du pylône.

5 août 2019 : A la suite de cette décision Bouygues Télécom et son partenaire la société Cellnex déposent un recours au fond auprès du Tribunal Administratif de Toulouse pour annulation de l'arrêté.

2 septembre 2019 : réception en mairie de la notification par le Tribunal Administratif de Toulouse du recours au fond de Bouygues Télécom et de Cellnex pour annulation de l'arrêté du 8 juillet 2019

27 septembre 2019 : Bouygues Télécom et Cellnex déposent un référé auprès du Tribunal Administratif de Toulouse tendant à la suspension de l'arrêté municipal du 8 juillet 2019

30 septembre 2019 : Le Tribunal Administratif de Toulouse notifie à la Commune la requête en référé et l'avis d'audience.

10 octobre 2019 : Claude Delbosc indique à Cellnex que la mairie et lui-même souhaitent les rencontrer pour une contre-proposition de leur part avec un autre emplacement sur la Commune. La construction du pylône sur son terrain ne lui paraît plus du tout possible.

10 octobre 2019 : Le Conseil Municipal autorise le Maire à ester en justice auprès du Tribunal Administratif contre ces recours et mandate le cabinet de Me Courrech pour assurer la défense de la Commune.

21 octobre 2019 : Audience du référé au Tribunal Administratif

A la suite de contacts et d'échanges impliquant Bouygues Télécom, Cellnex et Claude Delbosc **une réunion a lieu le 4 novembre 2019 en mairie avec Bouygues Télécom, Cellnex, Claude Delbosc, F.Régis Valette, Dominique Lagarde et Irène Tardieu.**

Objet : envisager un nouvel emplacement pour le pylône. C'est celui de la Côte Bourgoy, à proximité de l'ancienne décharge de déchets verts de la commune qui est pressenti. Bouygues Télécom et Cellnex étudient ce nouvel emplacement et acceptent de réengager toute la procédure qui comporte les étapes suivantes :

1^{ère} étape : Dépôt d'un dossier d'information relatif au projet d'implantation d'un pylône de radiotéléphonie mobile Bouygues Télécom. Ce dossier comporte notamment :

- *une fiche d'identité du site pressenti
- *le fonctionnement d'un réseau mobile
- *les motivations du projet
- *les phases de déploiement d'une nouvelle installation
- *les détails du projet
- *le calendrier indicatif des travaux

Lors de cette 1^{ère} étape une réunion publique sera engagée par la mairie.

2^{ème} étape : Dépôt d'une Déclaration Préalable (DP) au moins un mois après le dépôt du dossier d'information.

3^{ème} étape : Prise d'un arrêté municipal donnant un avis favorable ou défavorable à la DP.

4^{ème} étape : si avis favorable construction et mise en service de l'antenne relais.

Un avant-projet de convention entre Cellnex et la Commune d'Auzeville a été établi en vue d'accueillir Bouygues Télécom. Il est à examiner.

Le montant de la redevance sera de 9 500 € nets par an, indexé à 1% et 14 000 € en 2020.

Enfin une rencontre est prévue avec le plus proche voisin de la nouvelle implantation du pylône afin de l'informer de ce projet et de recueillir ses éventuelles observations.

L'ensemble de ces points constitue les modalités d'un accord de principe pour l'installation d'un pylône de Cellnex sur le territoire de la Commune d'Auzeville-Tolosane sachant tout de même qu'aucune demande à ce jour n'émane de la population.

➔ Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité moins deux voix contre et trois abstentions, accepte le principe d'installation d'un pylône de Cellnex sur la commune sur l'emplacement pressenti : chemin de Trinque Bandels.

13 – AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un particulier a intenté un recours en appel devant le Tribunal Administratif contre la Commune d'Auzeville-Tolosane, en matière d'urbanisme par notification du Tribunal Administratif de Toulouse du 3 janvier 2020.

Il s'agit d'un recours contre la vente d'un terrain communal à bâtir.

➔ Après avoir pris connaissance du dossier et avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité moins une abstention, autorise Monsieur le Maire à ester en justice auprès du Tribunal Administratif et à mandater le cabinet de Maître COURRECH et associés, avocats, dans le cadre de cette procédure.

14- DELEGATION AU MAIRE

		disponible
LTI votée par délibération en date du 12/12/2019		800 000.00 €
06/01/2020	-800 000.00	0.00 €

		disponible
LTI votée par délibération en date du 14/06/2018		500 000.00 €
27/07/2018	-150 000.00	350 000.00 €

Direction Cohésion Sociale / Service solidarité, prévention et accompagnement : Repérage et remobilisation des jeunes dits "invisibles" REMOJEUNES - Charte déontologique de la cellule locale - Mission locale Haute-Garonne

14 - Christophe LUBAC

Direction Aménagement Urbanisme Habitat / Service action foncière : Commune d'Auzeville-Tolosane - ZAC du Pont de bois – Société ARTEMESIA 3 - Avenant n°1 au Cahier des Charges de Cession des Terrainsp82

15 - Christophe LUBAC

Direction Aménagement Urbanisme Habitat / Service action foncière : Commune de DEYME – Parc d'activités des Monges : Cession d'un terrain à la société Arts et Nouvelles Techniques (ANT)

16 - Christophe LUBAC

Direction Aménagement Urbanisme Habitat / Service action foncière : Commune d'AYGUESVIVES – Extension du parc d'activités Laval Priout - Cession d'un terrain à la société SEVEN Occitanie

17 - Bruno MOGICATO

Direction des Ressources Humaines : Modification du tableau des effectifs (Transformation de grade à effectif constant)

18 - Laurent FOREST

Direction Relation Usagers Déchets et Environnement / Service espaces naturels et paysagers : Études

Stratégiques sur le volet " inondations" dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations d'intention

19 - Bernadette SANMARTIN

Direction Soutien à l'Autonomie : Convention de partenariat Sicoval / Syndicat mixte "Les Abattoirs"

20 - Jacques OBERTI

Direction Administration Générale / Service affaires juridiques assurances : Construction d'un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) de Castanet-Tolosan - Désaffectation par anticipation de l'ancien ALSH - Acquisition foncière pour le nouvel ALSH

21 - Jacques OBERTI

Direction Administration Générale / Service commande publique : Renouvellement carte achat

22 - Jacques OBERTI

Direction Administration Générale / Service assemblées et moyens généraux : Information - calendrier des instances 2020

Compte rendu du conseil de communauté du 6 janvier 2020 :

1) Information : revalorisation tarifaire 2020 :

Le dernier indice connu des dépenses communales publié fin novembre 2019 est de 1,68% (+0,28%)

2) tarifs 2020 eau potable, assainissement collectif et non collectif (SPANC)

Il a été proposé d'actualiser les tarifs des services de 1,65% par rapport aux tarifs 2019 (1,40) tout en maintenant le tarif social pour les 30 premiers m³ d'eau potable consommés. Il est précisé par ailleurs que des pertes d'eau dans les canalisations anciennes atteignent 30 % ;

Des compteurs sont et seront posés dans les points « fuyard ».

3) gestion des déchets : tarifs 2020 :

La partie traitement des déchets est en augmentation ;

Le bilan de la politique tarifaire au 1^{er} semestre est de + 130000€

Il a été proposé pour 2020 une augmentation tarifaire de 3% sur tous les tarifs déchets, atteignant 5% à partir de 2021 jusqu'en 2025.

Les tarifs de Décoset augmenteront à l'avenir de 5 à 6%.

Sans évolution des tarifs, des problèmes budgétaires se feraient jour.

Ce point est adopté avec 5 abstentions.

4) tarifs 2020 de la piscine intercommunale :

Une augmentation de 1,4% a été votée à l'unanimité.

5) Aires d'accueil des gens du voyage :

Une augmentation de 1,4% sur l'ensemble des tarifs a donné lieu à des interventions musclées.

Ce point est reporté.

6) tarifs 2020 du portage des repas à domicile :

Proposition d'augmenter de 1,4% les tarifs par rapport à 2019.

Adopté à l'unanimité

7) Contrat de transition écologique :

Le contrat de transition écologique (CTE) est une nouvelle démarche de partenariat entre l'état et les collectivités locales, portée par le Ministère de la transition écologique et solidaire.

L'objectif est de faciliter la transition écologique à l'échelle des territoires en construisant et en mettant en œuvre un contrat pluriannuel de 3 ou 4 ans qui sera évalué sur la base d'indicateurs de performance environnementale et d'objectifs de résultats chiffrés.

Le CTE a été adopté à l'unanimité.

8) Finalisation du Schéma directeur cyclable du Sicoval en 2020 et orientations 2021-2030.

La délibération proposée avait pour objet de valider les schémas directeurs piétons et cycles d'agglomération permettant de confirmer la levée des réserves formulées par la commission d'enquête du Projet Mobilités ; de valider la programmation 2020 permettant de finaliser le Schéma directeur cyclable 2017- 2019 du Sicoval ; de valider les premières orientations proposées dans le cadre de la révision du schéma directeur cyclable du Sicoval.

NB : financements de l'Etat : TEPCV de 80%, 20% restant aux communes et au Sicoval.

Adopté à l'unanimité.

16- QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

Examen du rapport du Commissaire Enquêteur sur l'approbation de la 6^è modification du P.L.U. d'Auzeville-Tolosane.

La séance est levée à 23h10

O. Renault

B. Kelafi

A. Crego

G. Debeaurain

J. Jauze

L. Sereni

M. Bouchardy

JP Mayer

C. Maylie

F Vincent

JP Hardy